

	Succession sur le même poste de travail (avec le même salarié ou un autre)	Succession sur des postes différents (avec le même salarié)
Principe	Respect d'un délai de carence	Respect d'un certain délai
Durée	Délai de carence (en jours ouvrés) = 1/2 du CDD si CDD < 14 jours = 1/3 du CDD si CDD ≥ 14 jours	La loi ne prévoit pas de délai précis (appréciation de l'employeur)
Exceptions	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle absence du salarié remplacé • Exécution de travaux urgents liés à la sécurité • Emplois saisonniers • CDD d'usage • Rupture anticipée du CDD du fait du salarié • Refus du renouvellement du CDD 	<ul style="list-style-type: none"> • Remplacement d'un salarié absent • Emplois saisonniers • CDD d'usage
Références	L. 1244-3 et L.1244-4 du Code du travail	L. 1244-1 et L.1244-3 du Code du travail

Cas de recours	Délai de carence	Délai certain	Sans délai	Références
1^{er} CDD pour un remplacement				
Même poste				
Remplacement + remplacement pour une nouvelle absence (même poste et même salarié)			X	L. 1244-4 du Code du travail
Remplacement + surcroît (même poste avec le même salarié)	X			L. 1244-3 du Code du travail
Remplacement + surcroît (même poste avec un autre salarié)	X			L. 1244-3 du Code du travail
Postes différents				
Remplacement + remplacement d'un autre salarié (poste différent avec le même salarié)		X		Circ. DRT n° 90/18, 30 oct. 1990 -Circ. DRT n° 92-14, 29 août 1992
Remplacement + remplacement d'un autre salarié (poste différent avec un autre salarié)			X	Ce n'est pas une succession de contrats car ce n'est pas le même poste de travail ni le même salarié
Remplacement + surcroît (poste différent avec le même salarié)		X		Circ. DRT n° 90/18, 30 oct. 1990 -Circ. DRT n° 92-14, 29 août 1992
Remplacement + surcroît (poste différent avec un autre salarié)			X	Ce n'est pas une succession de contrats car ce n'est pas le même poste de travail ni le même salarié
Autre cas de recours				
Remplacement + usage (sur le même poste)			X	L. 1244-4 du Code du travail
Remplacement + activité saisonnière (sur le même poste)			X	L. 1244-4 du Code du travail
1^{er} CDD pour un autre cas de recours				
Même poste				
Surcroît + surcroît (même poste avec le même salarié)	X			L. 1244-3 du Code du travail
Surcroît + surcroît (même poste avec un autre salarié)	X			L. 1244-3 du Code du travail
Surcroît + remplacement (même poste avec le même salarié)	X			L. 1244-3 du Code du travail
Surcroît + remplacement (même poste avec un autre salarié)	X			L. 1244-3 du Code du travail
Postes différents				
Surcroît + surcroît (poste différent avec le même salarié)		X		Circ. DRT n° 90/18, 30 oct. 1990 -Circ. DRT n° 92-14, 29 août 1992
Surcroît + surcroît (poste différent avec un autre salarié)			X	Ce n'est pas une succession de contrats car ce n'est pas le même poste de travail ni le même salarié
Surcroît + remplacement (poste différent avec le même salarié)		X		Circ. DRT n°92-14 du 29 août 1992
Surcroît + remplacement (poste différent avec un autre salarié)			X	Ce n'est pas une succession de contrats car ce n'est pas le même poste de travail ni le même salarié